



**• CONCOURS INDIVIDUEL 10M •**

**DISPOSITIONS D'EXÉCUTION – CONCOURS INDIVIDUEL EDITION 2022 - 2023**

**1. Base**

---

Selon le règlement du CI-P10 de la FST, Règ. 4.72.01 édition 2015

**2. Date**

---

Du : 15 octobre 2022 au 31 mars 2023

**3. Droit de participation**

---

Le CI-10 est soumis à l'obligation de la licence.

**4. Retour des résultats**

---

Dès la fin des tirs, au plus tard le 10 Avril 2023. Courrier A.

**5. Finance**

---

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de CHF **12.00** (inclus la contribution de Sport et de Formation), dont CHF 1.00 par feuille de stand revient à la société organisatrice. Pour les catégories d'âge jusqu'à U 21 (10-20 ans) le prix de la passe est diminué à CHF **8.00** et de ce fait, le montant de CHF 1.00 ne peut plus être déduit par les sociétés.

**6. Classes d'âge / catégories**

---

L'âge selon l'année de naissance atteint à la fin du concours est déterminant.

U13 à U17  
U19 / SV  
U21 / V  
Elite / Seniors



## 7. Allègements de position et aides de tir

---

Selon le règlement CI-10, art. 3.6, les classes d'âge U10 à U15 peuvent profiter des allègements prévus dans les DE relatives aux allègements de positions et moyens auxiliaires :

U10 à U13	appui fixe (debout)
U15	appui mobile (debout)

## 8. Distinction

---

Chaque participant ayant droit à la distinction reçoit une carte -couronne d'une valeur de Fr. 8.00.

Limites de distinction	Carte couronne dès
U13 à U17	290
U19 / SV	310
U21 / V	330
E / S	350

## 9. DECOMPTE

---

Les feuilles de stand doivent être remplies entièrement et lisiblement (caractères d'imprimerie ou machine à écrire). Les sections sont instamment priées de renvoyer le décompte immédiatement après la fin des concours, mais au plus tard **jusqu'au 10 Avril 2023, au responsable cantonal 10m.**

La feuille de décompte doit être remplie entièrement.

**Le montant total dû est à verser au CCP 19-2407-5 jusqu'au 10 avril 2023, compte 6172.**